

canadienne et de sa société affiliée de la province de Québec qui désiraient prendre une part active à une commission formée pour faire une enquête qui se poursuit dans tout le Canada précisément à ce sujet. L'Association médicale canadienne se rend parfaitement compte, je crois, qu'il importe de conserver un nombre suffisant de médecins et de ne pas servir les forces armées sans discrétion à cet égard, tout en tenant compte des besoins de l'armée, de la marine et de l'aviation sous ce rapport. Font partie de cette commission le directeur général des services de santé de l'armée, le directeur général du service de santé de la marine, le directeur des services de santé de l'aviation, l'adjoint médical du sous-ministre des Pensions et de la Santé nationale, le directeur médical du ministère des Services nationaux de guerre, un représentant du directeur du Service sélectif national, et cinq représentants de l'Association médicale canadienne, qui composent le comité consultatif médical canadien de cette association. Ainsi ce comité se compose de trois militaires, de trois fonctionnaires civils et de cinq membres de l'Association médicale canadienne. Il fait actuellement un relevé,—qui est presque terminé,—dans tous les coins et recoins du pays afin de s'assurer non seulement du nombre de médecins disponibles mais aussi des besoins des différentes régions. Ce relevé comprendra les médecins, les gardes-malades et les dentistes; et à ce sujet le comité consulte les autorités civiles afin de connaître les besoins de la population civile, de l'armée, et ainsi de suite. Le relevé porte sur la profession médicale, sur tous les services d'hygiène publique,—c'est-à-dire les services provinciaux et fédéraux,—sur les hôpitaux, les gardes-malades, les dentistes, les écoles de médecine, les recherches médicales, l'industrie, les services municipaux urbains et les services municipaux ruraux. Il n'y a pas lieu que j'entre dans les détails, mais les honorables députés peuvent être certains que les trois services des forces armées ne disposeront pas de plus de médecins qu'il ne leur en faut, et qu'on satisfera de façon adéquate les besoins de la population civile.

M. GREEN: Bon nombre de médecins qui étaient un peu trop jeunes pour servir pendant la dernière guerre, aussi bien que d'autres encore plus jeunes, pensent sans doute qu'il leur incombe de s'enrôler, et ils ont peut-être exercé une certaine pression afin d'être acceptés. Nous connaissons presque tous des médecins qui avaient de grosses clientèles et qui les ont abandonnées parce qu'ils se croyaient obligés de faire du service militaire. Ceux qui ont été acceptés ont constaté qu'ils n'avaient pas grand'chose à faire si ce n'est remplir une quantité de for-

mules et se plier à des formalités innombrables, ce pourquoi le service de santé est remarquable. On me semble gaspiller les aptitudes merveilleuses de ces médecins, et je prie le ministère de faire un relevé minutieux afin de voir si l'on ne pourrait pas mettre fin à ce gaspillage.

L'hon. M. RALSTON: Je ne voudrais pas que le comité pense ou ait la conviction qu'il y a beaucoup de formalités administratives ou une grande perte de temps au service de la santé, ce que l'honorable député semble croire sincèrement. Je suis peut-être trop optimiste. Je ne pense pas l'être, mais je crois sincèrement que les services de santé de nos trois armes,—je suis plus au courant de ce qui se passe dans l'armée que de ce qui se passe dans les autres armes, naturellement,—sont entre bonnes mains; que l'organisation en est telle qu'ils doivent donner de bons résultats; qu'ils se rendent bien compte que le nombre des médecins, des gardes-malades et des infirmiers n'est pas illimité et qu'ils doivent, dans la mesure possible, avoir recours à des moyens improvisés. Je sais qu'il finit par s'établir des usages courants dans les services de santé de l'armée, tout comme dans les autres services. Je suis convaincu cependant que, si l'honorable député allait visiter le centre d'instruction du service de santé de l'armée canadienne à Camp Borden et voyait comment ces médecins, jeunes et vieux, y passent des mois de travail intense à se renseigner sur les choses de l'armée, sur les devoirs qu'ils ont à accomplir, à chercher à faire disparaître les retards inutiles et, en même temps, à se rendre utiles à la fois comme officiers du régiment et comme médecins, il se rendrait compte que l'armée fait de réels progrès dans le sens qu'il a indiqué.

M. GREEN: La situation s'est peut-être améliorée, mais j'ai eu connaissance il y a environ un an, du cas d'un médecin qui devait écrire les mots "tâche légère" et signer son nom à la suite des noms de quatre-vingts malades chaque jour. Ça ne tient pas debout et l'on devrait y mettre fin.

M. DIEFENBAKER: Je voudrais demander au ministre de nous expliquer le système de classement qu'il a appelé, cet après-midi, le système "Pulhems". Tout le monde admet que l'ancien système était devenu désuet et démodé avec les années. J'aimerais que le ministre nous explique, s'il peut le faire, de quelle façon le système maintenant en vigueur outre-mer améliorera la situation de nos effectifs humains. Voici les questions que je désire poser au ministre. Quand le nouveau régime sera en vigueur au Canada, a-t-on l'intention de faire entrer dans

[L'hon. M. Ralston.]